



Président provisoire : M. GATZINSKI
(Bulgarie)

Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 15 h 40.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**OUVERTURE DE LA QUARANTE-HUITIEME
SESSION PAR LE PRESIDENT PROVISOIRE, CHEF
DE LA DELEGATION DE LA BULGARIE**

1. Le *PRESIDENT PROVISOIRE* (interprétation de l'anglais) : Je déclare ouverte la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**MINUTE DE SILENCE CONSACREE A LA PRIERE
OU A LA MEDITATION**

2. Le *PRESIDENT PROVISOIRE* (interprétation de l'anglais) : Avant d'inviter les représentants à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation conformément à l'article 62 du règlement intérieur, je propose qu'en même temps nous commémorions, en ce troisième mardi de septembre, la Journée internationale de la paix, proclamée par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 36/67 du 30 novembre 1981, qui doit être consacrée à la célébration et au renforcement des idéaux de la paix au sein des nations et des peuples et entre eux.

3. J'invite maintenant les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

POINT 129 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA
REPARTITION DES DEPENSES DE
L'ORGANISATION DES Nations Unies (A/48/414)**

4. Le *PRESIDENT PROVISOIRE* (interprétation de l'anglais) : Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/48/414, qui a été distribué cet après-midi dans la salle de l'Assemblée générale. Ce document contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que 14 Etats Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions financières aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 19 de la Charte.

5. Je voudrais rappeler aux délégations qu'au titre de l'Article 19 de la Charte :

"Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées."

6. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.1
30 septembre 1993

FRANCAIS

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire**POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA QUARANTE-HUITIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE****a) NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS**

7. Le **PRESIDENT PROVISoire** (*interprétation de l'anglais*) : L'article 28 du règlement intérieur dispose que l'Assemblée générale, au début de chaque session, constitue, sur la proposition du Président, une commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

8. En conséquence, je propose que, pour la quarante-huitième session, l'Assemblée nomme les huit pays suivants membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Autriche, Bahamas, Chine, Côte d'Ivoire, Equateur, Maurice, Fédération de Russie, Thaïlande et Etats-Unis d'Amérique.

9. Puis-je considérer que les Etats que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISoire**ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

10. Le **PRESIDENT PROVISoire** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite à présent les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

11. Je rappelle qu'en vertu du paragraphe 1 de l'annexe à la résolution 33/138 de l'Assemblée générale, le Président de l'Assemblée générale pour la quarante-huitième session doit être élu parmi les représentants des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

12. A cet égard, j'ai été dûment informé que le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes appuie la candidature de S. E. M. Samuel Insanally, du Guyana, à la présidence de l'Assemblée générale.

13. Conformément aux dispositions du paragraphe 16 de l'annexe VI du règlement intérieur, je déclare par conséquent S. E. M. Samuel Insanally, du Guyana, élu Président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale par acclamation.

14. Je présente mes plus sincères félicitations à S. E. M. Samuel Insanally, et je l'invite à assumer la présidence.

15. Je prie le Chef du protocole d'escorter le Président jusqu'à la tribune.

M. Insanally assume la présidence.

DECLARATION DE M. SAMUEL INSANALLY, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE PENDANT SA QUARANTE-HUITIEME SESSION

16. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Interrogé récemment sur ma vision d'un monde meilleur, je n'ai pu m'empêcher de songer à la prophétie biblique :

"vos vieillards auront des songes, vos jeunes gens auront des visions." (*La Sainte Bible, Joël, 3.1*)

J'ai été flatté qu'en dépit de mon âge, on me croit capable d'avoir des visions. Toutefois, comme il ne m'a été donné ni d'avoir des révélations divines ni d'avoir le don de clairvoyance, ma vision doit reposer sur l'observation de quelques événements mondiaux récents. Pour banale que puisse être cette vision, j'aimerais vous en faire part à l'occasion de l'ouverture de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

17. Avant cela, toutefois, je tiens à dire que j'accepte avec gratitude et humilité d'avoir été élu à l'unanimité aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale. C'est pour mon pays et pour moi-même un insigne honneur, et je fais serment de m'acquitter de mon mieux de mes nouvelles responsabilités. Face aux tâches qui m'attendent, je puise encouragement dans la confiance réelle que mon pays et les pays de la région tout entière de l'Amérique latine et des Caraïbes ont ainsi placée en moi. Votre appui sera pour moi une source constante d'inspiration pendant toute la durée de mon mandat.

18. Etant originaire d'une région qui est le creuset de peuples, de langues, de cultures et de confessions nombreuses, je ne peux m'empêcher de voir les Nations Unies et le rôle qu'elles jouent dans les affaires mondiales à travers un prisme aux multiples facettes. Aux yeux de nos petits Etats, l'Organisation n'est pas seulement le symbole de notre paix et de notre sécurité; elle en est aussi le garant. Elle constitue en outre l'instance idéale où nos intérêts économiques et sociaux peuvent être défendus. J'espère donc, dans l'année qui vient, faire prendre conscience de la nécessité urgente d'en accroître le rôle au service de la paix et du développement dans le monde.

19. En prenant la relève de S. E. M. Stoyan Ganey, de la Bulgarie, je voudrais lui exprimer ma reconnaissance personnelle et celle de toute l'Assemblée pour son dévouement sans bornes à l'Organisation tout au long de sa présidence. Soucieux de m'acquitter de mes responsabilités propres, je sais pouvoir compter sur les conseils avisés du Secrétaire général et de ses dévoués collaborateurs. Je sais aussi qu'en toute occasion, je peux compter sur l'appui indispensable de l'Organisation que je sers.

(L'orateur s'exprime en espagnol)

20. Notre ordre du jour est le reflet d'une situation internationale extrêmement complexe et changeante. On a

dit à juste titre que le monde est entré dans l'ère du paradoxe. D'une part, la fin spectaculaire de la guerre froide a fait généralement espérer que la paix et la prospérité seraient enfin à notre portée. D'autre part, les poussées de violence qui se produisent depuis cet événement ont compromis la réalisation rapide de nos objectifs. Le moins que l'on puisse dire est que ce paradoxe du système international nous déconcerte et ne facilite pas nos prévisions quant à l'avenir.

21. Néanmoins, l'admission d'un grand nombre d'Etats nouvellement indépendants au sein de l'Organisation nous convainc que celle-ci non seulement s'élargit, mais aussi qu'elle se consolide. Le nombre des Membres de l'Organisation atteint maintenant un total impressionnant de 184 avec l'admission, au cours de cette année, de la République tchèque, de la Slovaquie, de l'Erythrée, de Monaco, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et d'Andorre. Nous savons tous cependant, et nous en sommes peinés, que la naissance de certains de ces Etats n'a pas été l'événement heureux qu'est habituellement la création d'une nouvelle vie. Accompagnée dans certains cas des douleurs d'une séparation violente, leur naissance a été assombrie par le souci d'assurer leur survie même.

(L'orateur s'exprime en français)

22. Toutefois, les récents événements dans certaines parties du monde donnent lieu à l'optimisme. Nous nous félicitons de la nouvelle impulsion vers la paix au Moyen-Orient donnée par la signature des accords israélo-palestiniens et des progrès réalisés en vue de donner le droit de vote à tous les Sud-Africains. Nous avons vu les problèmes de l'Afghanistan, du Cambodge, d'El Salvador et d'Haïti - pour ne citer que ceux-là - céder, l'un après l'autre, à une diplomatie patiente et à la négociation. En même temps, des conflits civils et la violence persistent dans d'autres situations, notamment en Bosnie-Herzégovine et en Somalie. Des millions d'êtres humains sont ainsi devenus des victimes infortunées de la guerre, de la misère, de la faim et de la maladie.

23. Dans l'ex-Yougoslavie et ailleurs, le phénomène du "nettoyage ethnique" - euphémisme inacceptable pour le génocide et l'acquisition de territoires par la force - fait ses ravages avec une impunité tout à fait remarquable. Les formes les plus virulentes de nationalisme encouragent la sécession et provoquent des guerres civiles meurtrières. L'esprit d'internationalisme semble avoir dégénéré en un tribalisme de l'âge des ténèbres. Jusqu'où tout cela nous mènera-t-il? Où est la limite entre l'autodétermination et la souveraineté, entre la sécession et le respect de l'intégrité territoriale? Ce sont là les questions qui hantent maintenant la politique internationale et auxquelles les Nations Unies devront trouver de toute urgence des réponses opportunes pour éviter ainsi de futurs malheurs.

(L'orateur poursuit en anglais)

24. Ces dernières années, nous avons tenté de comprendre les nombreux phénomènes de changement afin de mieux façonner notre monde. Tout aussi important, nous avons commencé à réfléchir à la nécessité de réformer et de restructurer les Nations Unies afin qu'elles puissent réagir plus efficacement aux circonstances en constante évolution. Tout en faisant progresser la paix, nous avançons aussi dans les domaines économique et social. Nous devons cependant aller plus vite pour éviter d'être dépassés par ce qu'on a appelé en termes poétiques :

"la roue du changement qui tourne sans cesse et qui rythme la vie de tous les mortels".

25. En fin de compte, nous devons examiner avec sérieux un grand nombre de principes pour déterminer dans quelle mesure ils sont encore pertinents à notre époque. Le droit international et les relations internationales en général évoluent à une allure si vertigineuse que des principes naguère sacrés sont remis en cause. Nous devons cependant éviter, en modernisant nos concepts, de sacrifier les acquis politiques pour lesquels nous nous sommes tant battus au fil des ans. En même temps, lorsque nous constatons que, de toute évidence, les mécanismes en place ne permettent pas d'aborder les problèmes d'un type nouveau, nous ne devons pas hésiter à mettre au point des dispositions plus adaptées aux conditions changeantes. Tout retard encouragera l'improvisation et compromettra l'avenir même de notre organisation.

26. Face au défi qui impose une adaptation aux circonstances nouvelles, le Conseil de sécurité a pris l'initiative de demander au Secrétaire général de présenter des propositions pour renforcer les capacités de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous nous sommes vu obligés d'examiner d'urgence son "Agenda pour la paix" (A/47/277). Je pense que nous en sommes maintenant à un stade où nous pouvons rapidement donner suite aux propositions qui ont rallié le consensus tout en poursuivant l'examen des autres pour déterminer dans quelle mesure elles sont réalisables. La résolution adoptée à l'unanimité hier à la séance de clôture de la quarante-septième session de l'Assemblée générale - résolution 47/12 B - définit les grandes lignes pour la prise de décisions futures fondées sur l'"Agenda".

27. Dans un monde aussi divisé par des conflits, le maintien et la consolidation de la paix sont évidemment des priorités. Leur succès exige que des ressources - aussi bien humaines que financières - soient mises à leur disposition. L'absence d'un appui suffisant entrave le déploiement des opérations de maintien de la paix nécessaires. Comme l'a précisé le Secrétariat, le coût annuel estimatif de ces opérations est de l'ordre de 3 milliards de dollars. Comparé aux milliers de milliards de dollars dépensés chaque année pour l'armement, le prix de cet effort si utile n'est certainement pas trop élevé. Il est donc tout à fait sensé de mettre au point un système solide et fiable pour financer les opérations de maintien et de

rétablissement de la paix des Nations Unies. Un investissement accru dans la diplomatie préventive sera également d'un excellent rapport, et nous, les membres de l'Assemblée, pouvons faire une contribution importante à cet aspect de l'"Agenda pour la paix".

28. En fin de compte, cependant, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général lui-même :

"Face aux convulsions de la communauté mondiale, il ne reste plus qu'une seule force capable d'imposer l'ordre dans le chaos naissant : la force des principes qui transcendent les perceptions changeantes de l'opportunisme. Seul le renoncement total à la violence permet d'éviter l'anarchie dans les relations internationales."

C'est pourquoi il importe que tous les Etats Membres s'engagent de nouveau à respecter les nobles objectifs de la Charte et à renoncer au recours à la force comme moyen de choix pour régler les différends. La morale de la guerre doit céder le pas à la morale de la coopération.

29. La fin de la guerre froide a donné un élan sensible au processus de désarmement et à la mise en place d'un système de sécurité collective. Un tel système ne peut toutefois être efficace que s'il inspire confiance à toutes les nations. Il doit donc être démocratique dans son concept et transparent dans son fonctionnement. L'Assemblée est à présent saisie d'un rapport du Secrétariat qui présente les vues de certains Etats Membres sur ce point et sur d'autres questions. Nous devons maintenant procéder à l'examen de ces avis et recommandations.

30. Nous avons également reconnu la nécessité de réformes et d'une restructuration dans les secteurs économique et social pour aborder les questions vitales du développement sans lequel la paix dans le monde demeurera à jamais une chimère. En raison de l'incapacité de certains pays en développement de réaliser des progrès significatifs pendant des décennies, il existe maintenant une doctrine des "Etats qui ont échoué", c'est-à-dire des Etats qui semblent incapables de se gouverner eux-mêmes. Les partisans de cette doctrine préconisent ouvertement la notion de sphères d'influence où les nations puissantes exerceront un protectorat prétendument bienveillant sur les nations faibles. Il s'agit, c'est le moins que l'on puisse dire, d'une idée troublante qui va à l'encontre des principes fondamentaux de la Charte qui affirment le droit de toutes les nations, grandes et petites, de déterminer leurs propres systèmes politique, économique et social.

31. Tout observateur impartial de l'économie mondiale se doit d'admettre que, dans la plupart des cas, les causes des difficultés que connaissent certains Etats ne sont pas seulement d'origine interne, mais aussi, dans une large mesure, externe. Les Etats pauvres ne peuvent prospérer parce que la situation leur est clairement défavorable. Le milieu international dans lequel ils doivent évoluer n'est pas propice à leur succès. En raison de mesures protectionnistes,

nombre d'entre eux sont effectivement empêchés de jouer un rôle important dans le système commercial mondial. En même temps, les pays pauvres et les pays à faible ou à moyen revenu étouffent sous le poids de la dette et se voient refuser l'aide financière dont ils ont besoin pour s'évader de la prison de la pauvreté.

32. Ces conditions défavorables continuent d'imposer de graves difficultés aux groupes vulnérables que constituent les femmes, les personnes âgées et les jeunes. Parallèlement, les gouvernements financièrement affaiblis, dont un grand nombre mettent en oeuvre de coûteux programmes d'ajustement structurel, ont beaucoup de mal à trouver des ressources pour apporter un minimum d'aide aux secteurs démunis de nos populations. Des pressions croissantes perturbent inévitablement le délicat équilibre politique et socioculturel qui cimente bon nombre de nos sociétés. En proie au désespoir, des millions de personnes fuient leur pays, ce qui crée un énorme problème de migration.

33. La pauvreté et la misère sociale ne sont toutefois pas confinées au monde en développement. Même les sociétés industrielles les plus riches sont confrontées aux problèmes liés au crime, à la maladie, au manque d'abris et à la désintégration du tissu social. En fait, il n'est pas nécessaire d'aller très loin pour toucher du doigt l'horreur, puisqu'elle est présente dans les environs immédiats de cette institution, où nous discutons - de façon parfois clinique - des causes et des symptômes de l'effondrement social. "Nous avons vu l'ennemi, et l'ennemi c'est nous-mêmes." Cette prise de conscience doit absolument nous obliger à définir une stratégie claire et un programme d'action afin de résoudre l'énorme problème de la souffrance humaine. Il faut espérer que le prochain mini-Sommet sur l'enfance, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes accorderont aux problèmes humains l'attention prioritaire qu'ils méritent et aideront les Etats à prendre des mesures concrètes en vue d'atténuer ces problèmes.

34. Le développement est un processus multidimensionnel et complexe. Notre façon d'aborder la tâche doit donc être globale et viser la coordination des politiques économiques des pays développés et des pays en développement pour faire en sorte que la croissance mondiale soit équilibrée et équitable. L'interdépendance mondiale et la nécessité d'une pleine coopération économique internationale sont des notions qui doivent être véritablement acceptées. La Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, que nous avons adoptée après beaucoup de travail lors de la session extraordinaire tenue en avril 1990, est restée lettre morte. Il est temps que nous tentions d'honorer les engagements que nous avons pris aux termes de cet instrument.

35. Il y a deux ans, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, nous nous sommes réunis pour reconnaître notre responsabilité partagée dans la protection et la préservation de notre patrie commune : la planète Terre. Ce sommet a abouti à la publication de la Déclaration de Rio - où sont définis nos objectifs communs - et de l'Agenda 21, qui est le programme d'action grâce auquel nous espérons tenir notre engagement au sujet du développement durable. Si on examine la mise en oeuvre de ces accords, je ne crois pas que nous puissions être optimistes pour l'avenir car, bien que nous ayons pris la décision importante de créer une commission chargée d'observer les progrès que nous faisons, il est clair que très peu a été fait pour fournir les ressources financières nécessaires et transférer les techniques appropriées aux pays en développement afin de leur permettre d'honorer les engagements qu'ils ont pris aux termes de l'accord.

36. Nous risquons donc de perdre l'esprit de Rio et l'élan en faveur d'une coopération urgente en matière d'environnement. La Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires, qui doit avoir lieu à la Barbade l'an prochain, nous donnera ainsi l'occasion de prouver que nous tiendrons les promesses que nous avons faites. Elle devra être un des premiers éléments des fondations d'Agenda 21. Nous devons donc faire en sorte que l'élan en faveur de la coopération se maintienne jusqu'à la tenue de la Conférence elle-même et à la mise en oeuvre des décisions qui y seront prises. J'appelle donc tous les Etats Membres à coopérer pour assurer le succès de cette importante conférence, car ce qui est en jeu c'est la survie même des Etats qui sont particulièrement vulnérables face à de multiples dangers écologiques.

37. Le dilemme relatif au développement a été intensifié, ainsi que l'a montré le récent Sommet de Vienne, par les préoccupations que suscite la question des droits de l'homme. La conjoncture historique actuelle a été qualifiée à juste titre de "moment démocratique", maintenant que les valeurs humaines sont valorisées. La thèse selon laquelle le respect et le souci de l'individu doivent être au coeur de l'effort de développement est maintenant généralement acceptée.

38. Les peuples du monde ne font plus preuve de patience envers des institutions qui n'évoluent pas au rythme accéléré du changement. A sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale doit entendre leur cri et se montrer capable de répondre à leurs attentes. Leurs besoins sont si impérieux qu'une action rapide est requise. Il serait peut-être bon que nous suivions l'exemple donné par le Conseil de sécurité et que nous nous réunissions dans le cadre d'un sommet - que ce soit à l'Assemblée ou au Conseil économique et social - pour traiter les problèmes économiques mondiaux et convenir d'un programme d'action pratique pour les résoudre. L'"Agenda pour la paix" doit maintenant être complété par un "Agenda pour le

développement". Nous disposons actuellement d'un rapport préliminaire sur ce sujet, qui pourra être élaboré de façon plus détaillée au cours de la quarante-huitième session. En tant que Président de l'Assemblée pour la présente session, je suis prêt à contribuer à la progression des travaux dans ce domaine vital.

39. Nous voudrions que l'ONU joue un rôle accru dans notre quête de paix et de développement, mais elle semble être actuellement au bord de la faillite et incapable de remplir les nombreux mandats qui lui sont confiés. Le Secrétaire général a récemment publié une nouvelle mise en garde dans laquelle il affirme que, si les Etats Membres ne sont pas disposés à honorer leurs obligations financières envers l'Organisation, son fonctionnement pourrait bientôt être interrompu. Je partage sa préoccupation et réitère sa demande d'aide pour sortir de cette crise. L'ONU doit être dotée des ressources humaines et financières nécessaires pour être en mesure de mener à bien sa mission.

40. En ce moment critique de l'histoire de notre organisation, nous devons choisir la voie que nous voulons la voir suivre. Je me souviens des paroles sages prononcées par un chef indien, l'un des autochtones de cet hémisphère, lors d'une cérémonie tenue l'an dernier pour la célébration de l'Année internationale des populations autochtones :

"Il semble que nous vivions une époque de définitions et de décisions. Nous faisons partie de la génération qui a la responsabilité et la possibilité de choisir un mode de vie qui offre un avenir à nos enfants ou un mode de vie qui défie les lois de la régénération. Même si vous et moi sommes dans des bateaux différents - vous dans votre bateau, et moi dans mon canoë - nous partageons le même fleuve de vie. Ce qui m'affecte vous affecte aussi, et en aval de ce fleuve de vie, nos enfants paieront pour notre égoïsme, pour notre avidité et pour notre absence de vision."

41. Le choix qui s'offre à nous est donc clair : emprunter la voie étroite de l'intérêt national égoïste ou la voie élargie de la paix et de la prospérité internationales.

42. Ici à l'ONU, où nous nous sommes rassemblés pour le bien commun, nous pouvons, sur la base du respect et de la responsabilité morale mutuels, oeuvrer pour édifier une communauté dans laquelle tous les pays recevront la même considération et disposeront des mêmes possibilités de plein développement. Cette assemblée est dans une position unique pour faire en sorte que ce rêve de paix et de développement se réalise. Représentant comme elle le fait l'universalité de l'humanité, elle est la mieux placée pour accomplir la tâche de construction d'un nouvel ordre sur les cendres de l'ancien.

43. Pour ce faire, toutefois, l'Assemblée elle-même devra être revitalisée et ses travaux rationalisés afin qu'elle puisse assumer plus efficacement la responsabilité de la coordination et de la direction de nos efforts coopératifs. A une époque où les ressources se font rares, il est

particulièrement important que nos procédures soient les plus efficaces possible pour éviter de prêter le flanc aux critiques contre l'extravagance et le gaspillage et ainsi préserver la confiance publique dans notre travail. Au fil des ans, plusieurs propositions ont été faites en vue d'accroître l'efficacité de l'Assemblée. En ma qualité de Président, j'ai l'intention d'aller de l'avant, avec l'assentiment et l'appui de tous les Membres, dans notre démarche visant à soutenir cet organe dans le rôle qui lui a été confié en vertu de la Charte.

44. C'est là l'essentiel de ma vision d'un monde meilleur et plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'une Organisation des Nations Unies améliorée. La vision d'un seul homme ne suffira à améliorer ni le monde ni l'ONU : il faut la vision collective de l'humanité tout entière pour que les rêves que nous faisons tous individuellement deviennent réalité. Je vous demande donc instamment de partager cette vision et de vous rallier autour de la devise que nous avons adoptée, qui s'énonce comme suit : "Nous, peuples, unis pour un monde meilleur".

La séance est levée à 16 h 10.
